



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.  
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

**N° 2021/110**

**Objet : Marchés publics : Voirie - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de création de fossés - 2022 à 2025**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de création de fossés, pour les années 2022 à 2025, sur la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA), un avis d'appel public à concurrence a été publié le 22 septembre 2021.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire (par lot), passé par un pouvoir adjudicateur sans minimum ni maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le présent marché fait l'objet d'un allotissement de la façon suivante :

Lot	Intitulé
1	Communes Carbes, Fréjeville, Vielmur, Serviès, Guitalens-L'Albarède, Cuq, Puycalvel, Jonquières
2	Communes Cabanès, Fiac, Damiatte, Viterbe, Pratviel, Prades, Teyssode, Magrin, Saint-Paul, Missècle, Moulayrès
3	Communes Laboulbène, Montpinier, Peyregoux, Lautrec, Vénès, Brousse, Montdragon, Saint Genest de Contest, Saint Julien du Puy

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique et du prix.

Onze offres ont été réceptionnées dans les délais.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres d'Offres ont retenu comme entreprise étant la mieux-disante et ce pour l'ensemble des lots la SAS MAILLET TP domiciliée Bout du Pont - 81120 LOMBERS aux conditions tarifaires suivantes :

LOTS 1, 2 et 3 Prix HT au mètre		LOT 1, 2 et 3 Prix HT à l'heure	
Création fossés sans évacuation	Création fossés avec évacuation	Location pelle	Location camion
1.00	1.90	68,00	60,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif aux travaux de création de fossés conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillées ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer l'accord-cadre à bons de commande ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus aux Budgets Annexes Voirie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.

